

Strasbourg, le 8 juillet 2010
[files15f_2010.doc]

T-PVS/Files (2010) 15

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
30^e réunion

Strasbourg, 6-9 décembre 2010

Plainte en attente:

**Conservation du Tetras-lyre (*Tetrao tetrix*)
dans les Alpes françaises
(France)**

RAPPORT DU GOUVERNEMENT

*Document établi par
le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer*

ELEMENTS SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU TETRAS-LYRE DANS LES ALPES FRANCAISES

Sources des informations :

Observatoire des Galliformes de Montagne – Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage

AIRE DE PRESENCE

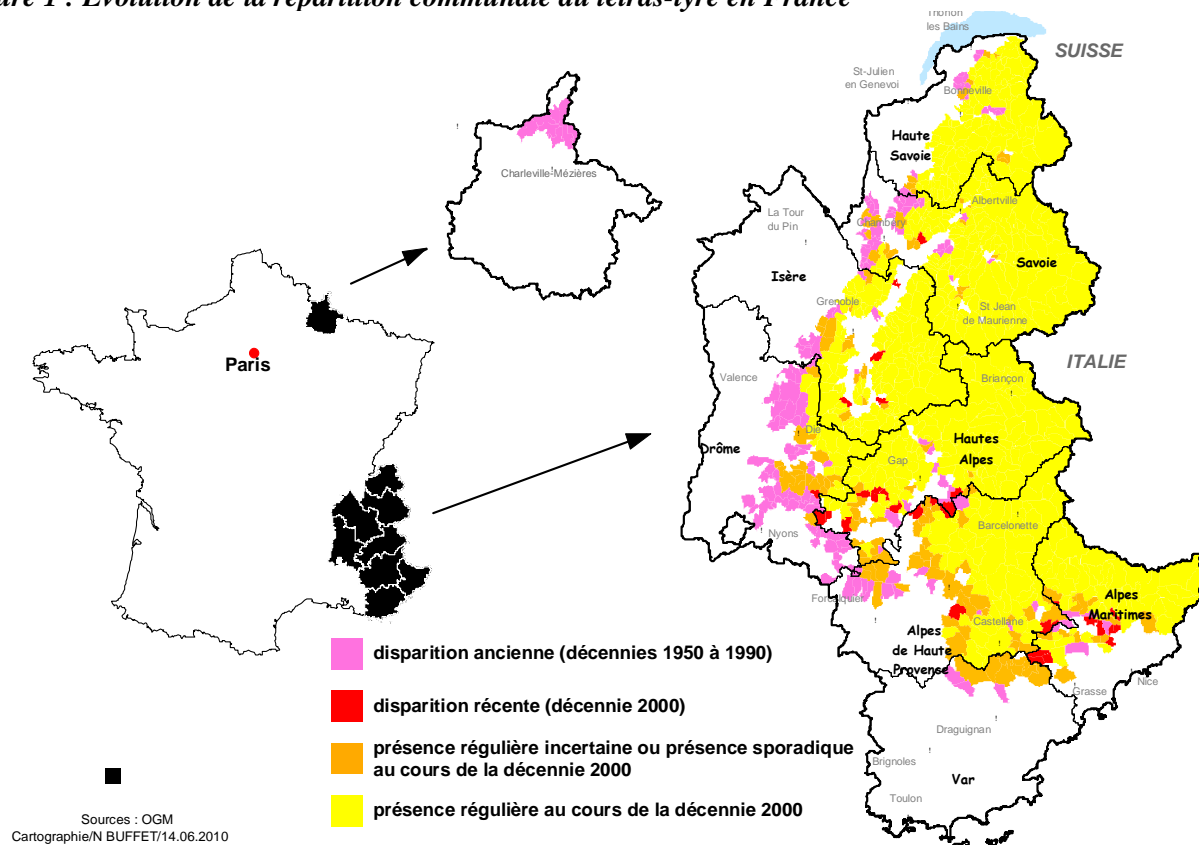
Le suivi de l'aire de répartition est assurée à partir de deux enquêtes nationales :

- une enquête en présence absence par commune
- une enquête en présence-absence par unité naturelle (unités géographiques issues de la découpe en fonction des massifs et des vallées de la tranche d'altitude qui circonscrit au plus juste les habitats de l'espèce).

Ces enquêtes, effectuées auprès des observateurs de terrain (professionnels des forêts, de la chasse, des espaces protégés, des naturalistes amateurs...) sont mises à jour chaque fin de décennie (premières données disponibles au niveau communal : décennie 50 et au niveau des UN : 1980).

Au cours de la décennie 2000, la présence régulière (chaque année) de l'espèce a été attestée sur 557 communes alpines. Entre la décennie 1990-1999 et la décennie 2000-2009, la lente contraction de l'aire de présence du tétras dans les Alpes françaises, amorcée sur ses contreforts occidentaux à partir des années 1960, c'est poursuivie (« disparition » de l'espèce sur 31 communes entre les deux décennies). Elle est particulièrement marquée, dans la Drôme et les Alpes de Haute-Provence, sur les contreforts occidentaux des Monts du Matin et les chaînons des Préalpes du Sud : Diois, Baronnies, Ventoux-Lure...(fig 1). Dans ces régions, outre les cas de « disparition » (absence d'observation), la présence régulière du tétras-lyre entre 2000 et 2009 n'a pas pu être attestée sur 127 communes supplémentaires (observations occasionnelles uniquement) ; ce qui témoigne également de l'aggravation du processus de réduction de l'aire.

Figure 1 : Evolution de la répartition communale du tétras-lyre en France



Sur la base des unités naturelles de présence, la surface de l'aire de présence du tétras-lyre dans les Alpes françaises a été estimée à 10300 km² à la fin de la décennie 2000 soit une régression d'environ 9 % par rapport à la décennie précédente (11300 km²).

EFFECTIFS ET EVOLUTION

Deux dispositifs de suivi sont en place.

Le premier repose sur le comptage des coqs chanteurs sur un échantillon stratifié d'unités naturelles (un peu plus du tiers des UN de présence pour la décennie 2000-2009). Compte-tenu des moyens disponibles et de la surface parfois très importante (plusieurs milliers d'hectares) des unités, ces « inventaires », qui peuvent mobiliser plus d'une centaine d'observateurs sur une matinée, s'étalent sur des campagnes de dix ans. Ils ne permettent donc que de fournir une densité « moyenne décennale » pour chacune des trois classes d'abondance distinguées (l'estimation des effectifs de coqs pour chaque unité de présence s'effectue en fin de décennie au prorata de sa surface et de la densité moyenne de sa classe d'appartenance). Deux campagnes d'inventaires sont disponibles 1990-1999 et 2000-2009

Pour essayer d'avoir une vision des variations annuelles éventuelles en cours de décennie, le second dispositif porte sur le comptage annuel ou bi-annuel des coqs chanteurs sur des portions de 1000 à 2000 ha d'unité naturelle. Ces sites de « référence », au nombre de 53 actuellement, sont relativement bien répartis sur l'ensemble des Alpes françaises mais ont été mis en place en fonction des « opportunités » et leur représentativité n'est pas attestée statistiquement. Au total ils abritent néanmoins près de 20% des effectifs estimés. L'utilisation du logiciel TRIM permet d'estimer certaines « données manquantes » et de retracer l'évolution des effectifs sur l'ensemble de ces sites sur la période 1990-2009.

Pour la décennie 2000-2009, l'effectif moyen est estimé à 8400 coqs chanteurs soit environ 8% de moins que pour la décennie 1990-1999 (9100 coqs). Cette « baisse » est à considérer avec précaution car elle n'est pas significative au plan statistique et surtout masque des différences selon les régions géographiques (tableau 1). Les Alpes internes du Nord, qui abritent le gros des effectifs, accusent par exemple une baisse significative de - 12% ; alors que les effectifs apparaissent relativement stables dans les Alpes internes du Sud.

Dans les Préalpes du Sud, les effectifs moyens décennaux ont diminué de - 24%.

Tableau 1 : Effectifs de coqs chanteurs par région géographique

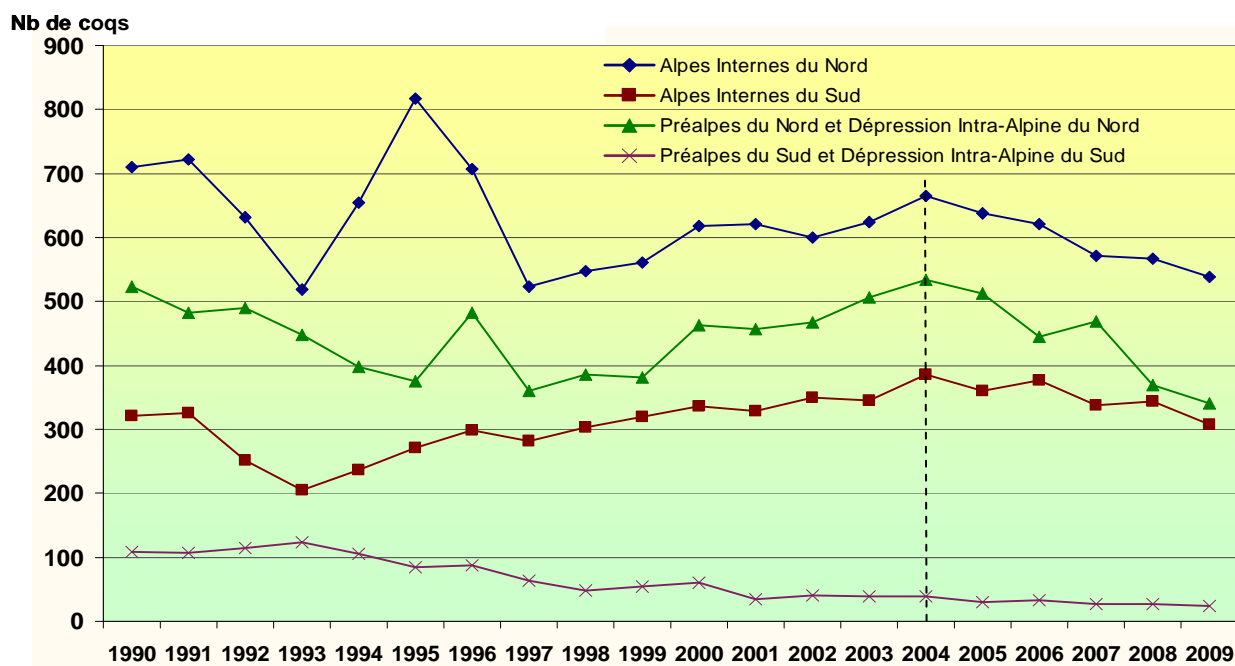
Unité géographique	1990-1999	2000-2009
Préalpes du Nord et Dépression Intra-Alpine du Nord	2059	1930
Alpes Internes du Nord	3874	3436
Préalpes du Sud et Dépression Intra-Alpine du Sud	747	569
Alpes Internes du Sud	2399	2380
TOTAL	9079	8380

Les tendances enregistrées entre les deux campagnes d'inventaires sont cohérentes avec celles enregistrées sur le réseau de sites de « référence » (baisse dans les Alpes du Nord et les Préalpes du Sud, stabilité dans les Alpes internes du Sud) mais les taux de variation sont « amortis ». Cette « différence » résulte pour partie de l'étalement des inventaires sur une période de 10 ans. Entre 2000 et 2009 par exemple les effectifs ont eu tendance à augmenter jusqu'en 2004 puis à diminuer, de façon plus importante, par la suite (fig 2). La valeur moyenne décennale ne rend pas compte de ce « phénomène », qui peut être appréhendé par contre sur les sites de « référence » (les deux programmes sont complémentaires et adaptés à des problématiques de gestion différentes). Sur ces derniers, les intervalles de confiance des taux de variation entre 1990 et 2009 s'étalent entre :

- 44% et -19% dans les Préalpes du Nord,
- 42% et -9% dans les Alpes internes du Nord,
- 93% et -62% dans les Préalpes du Sud,

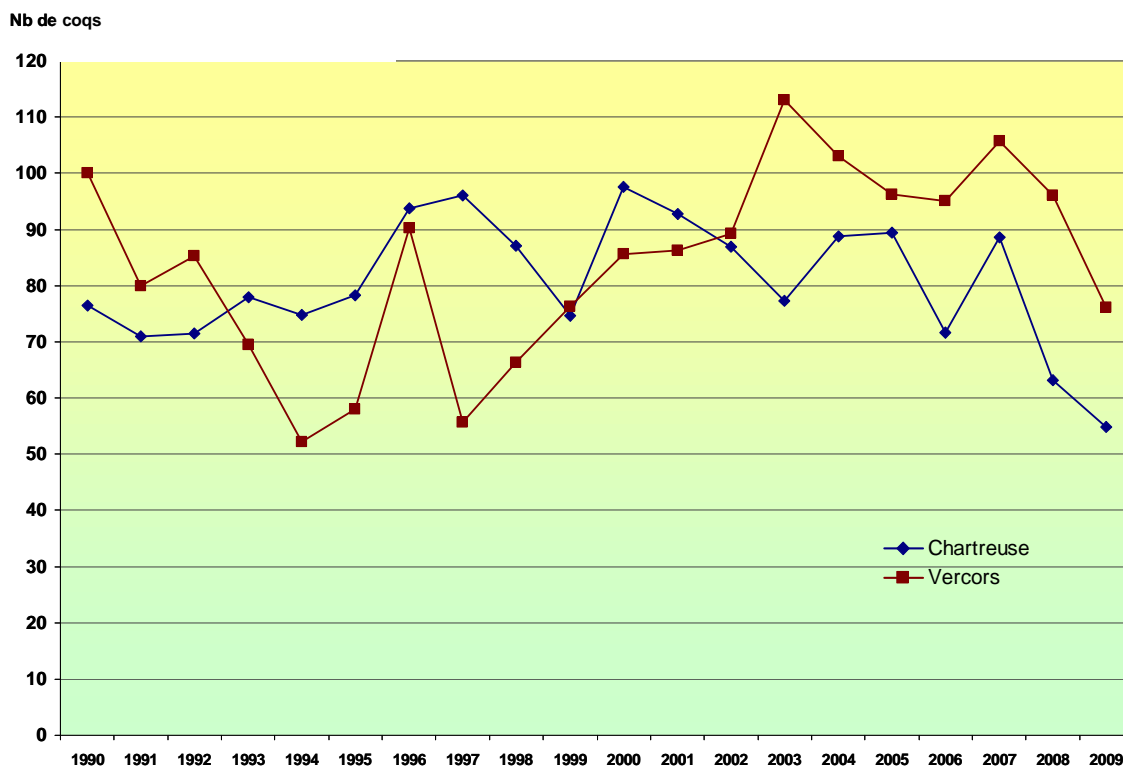
-23% et +27% dans les Alpes internes du Sud.

Figure 2 : Evolution des effectifs de coqs chanteurs sur les sites de référence depuis 1990 par région géographique



Faute de moyens, la précision spatiale de la plupart des dispositifs de suivis réalisés dans le cadre de l’OGM ne peut atteindre l’échelle de la région naturelle. A titre indicatif, l’examen graphique de l’évolution des effectifs de coqs chanteurs enregistrée sur les trois sites du Vercors (Drôme-Isère) et les deux sites de Chartreuse (Isère-Savoie) fait apparaître des variations annuelles plus ou moins importantes, sans qu’il soit possible de détecter des tendances très différentes de celle observée pour l’ensemble des sites des Préalpes du Nord (fig 3).

Figure 3 : Evolution des effectifs de coqs chanteurs sur les sites de référence du Vercors (38/26) et de la chartreuse (38/73)



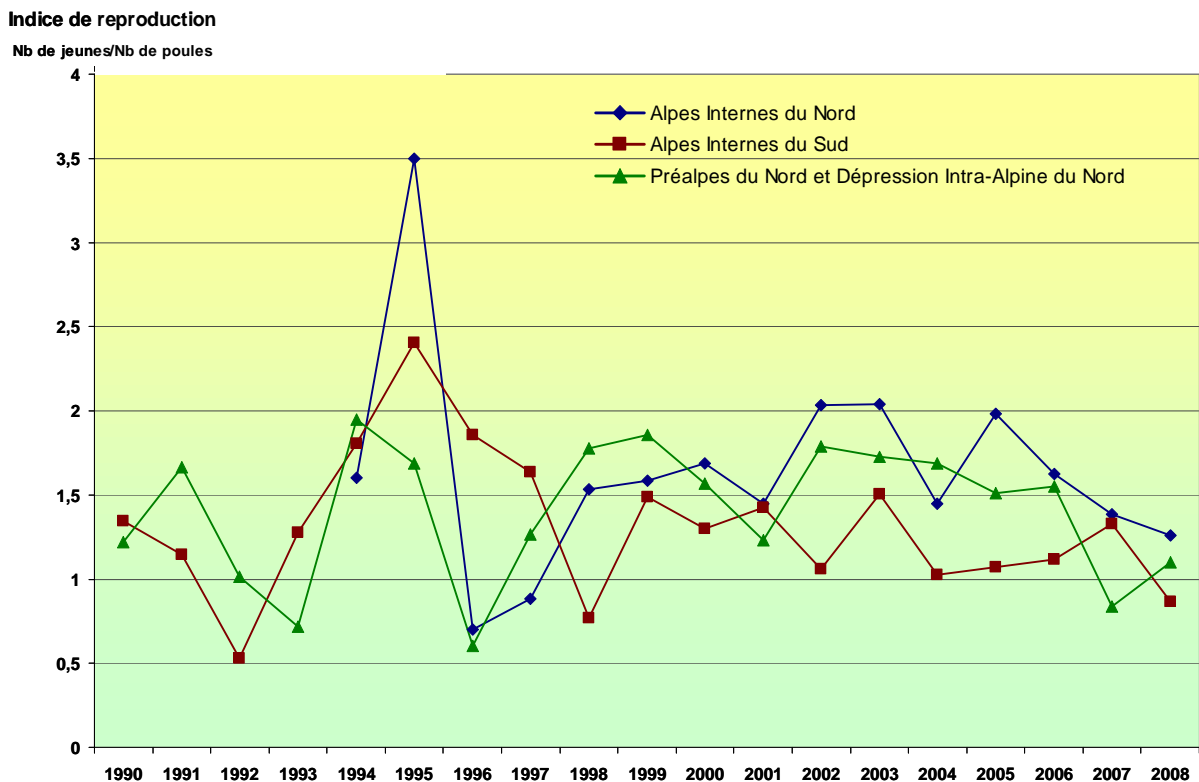
REPRODUCTION

Le succès de la reproduction (nombre de jeunes par poule en août) est estimé chaque année à partir de prospections au chien d'arrêt réalisées sur un échantillon stratifié d'unités naturelles.

Le succès de la reproduction est susceptible de varier de façon importante d'une région et d'une année à l'autre (de 0,5 à plus de 2 jeunes par poule).

La production de jeunes coqs est susceptible d'influer sur le nombre de coqs chanteurs l'année suivante (même si ils ne participent pas forcément à la reproduction avant deux ans) mais les interactions de facteurs sont complexes et la relation n'est pas toujours « évidente ». Il apparaît clairement cependant que la régression des effectifs enregistrée dans les Alpes du Nord ne résulte pas d'un déficit « chronique » de reproduction. Cette dernière étant le plus souvent meilleure dans les Alpes du Nord que dans les Alpes internes du Sud où les effectifs sont stables (fig 4).

Figure 4 : Indice de reproduction du Tétrasyre par région géographique



Aucune estimation du succès de la reproduction n'est effectuée dans les Préalpes du Sud en raison du faible nombre d'oiseaux

CHASSE

Depuis l'instauration du carnet de prélèvement individuel obligatoire en 1998, les tableaux de chasse sont mieux connus et centralisés par l'OGM. Les principaux points de réglementation (plan de chasse, nombre de jours de chasse...) sont également intégrés dans la base de l'observatoire.

La chasse du coq de tétras-lyre est autorisée au niveau national du troisième dimanche de septembre au 11 novembre.

La chasse du tétras est interdite dans le Var. L'instauration du plan de chasse, initiée en 1995 en Haute-Savoie, a été progressivement étendue à la plupart des départements alpins.

Actuellement seuls les départements de la Drôme et de l'Isère n'ont pas mis en place cette mesure.

Dans l'Isère, la période d'ouverture peut cependant être modulée par le Préfet en fonction du succès de la reproduction et de la taille des jeunes (4 jours de chasse par semaine plus jours fériés).

Depuis 2006 un « conseil de prélèvement annuel » (calculé sur des bases similaires au plans de chasse) est prodigué par la FDC et il a été demandé aux sociétés de chasse de le considérer comme un maximum à ne pas dépasser (conseil/tableau : 2006 269 coqs/184 coqs, 2007 283/99, 2008 189/73 – source : FDC 38)

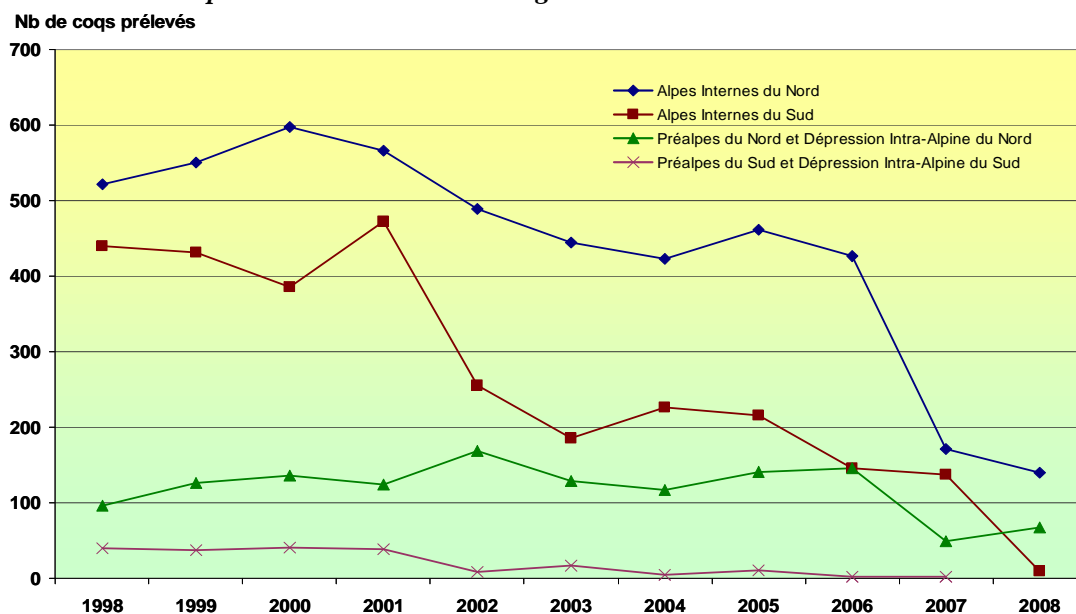
Dans son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, approuvé par le Préfet, la FDC a prévu de mettre en application le plan de chasse sur le département à partir de la saison 2010-2011. Il est déjà en vigueur (depuis 2001) sur le territoire de la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (attributions/prélèvements réalisés : 2001 29 coqs/14 coqs, 2002 38/17, 2003 30/14, 2004 31/12, 2005 13/9, 2006 23/9, 2007 10/2, 2008 18/3).

Pour la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, il n'existe pas de plan de chasse ; mais sur l'ensemble de l'unité naturelle sur laquelle elle est assise le prélèvement moyen annuel, côté Isère (qui abrite la plus grosse part des territoires favorables), a été de 2,5 coqs sur la période 1998-2008 (extrêmes : 0 en 2000 à 6 en 1999). Sur cette unité d'environ 20 000 ha, 111 coqs chanteurs ont été décomptés au printemps 2008 (estimation de l'effectif moyen sur la décennie 2000-2009 : 160 coqs chanteurs).

Dans la Drôme, il n'existe pas de réglementation particulière pour la période d'ouverture. La chasse du tétras n'est autorisée que sur huit communes, uniquement le dimanche et les jours fériés. Le prélèvement annuel moyen sur la période 1998-2008 est de 7 coqs (extrêmes : 14 en 2005 et 2 en 2008). Deux tiers des oiseaux sont prélevés sur le versant Dévoluy de la commune de Lus la Croix Haute. Sur les sept autres communes, quelques coqs sont prélevés sur les contreforts méridionaux du Vercors. Il a été décidé de fermer la chasse, par arrêté préfectoral, les années de mauvaise reproduction (moins de un jeune par poule) depuis la saison 2007-2008. En 2007 la chasse n'a ainsi été autorisée que sur la commune de Lus (5 coqs prélevés).

L'évolution des prélèvements de coqs par région géographique atteste d'une baisse de près de 75% des prélèvements au cours de la décennie 2000 (fig 5). Il faut sans doute voir là une « prise de conscience » et un « effet plan de chasse » dans les principaux départements concernés. Cette mesure permet en effet de tenir compte des années de mauvaise reproduction (fermeture de la chasse en 2008 par exemple dans les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence...) ; étant entendu qu'en années de reproduction moyennes (1 à 1,8 jeune par poule) ou bonnes (plus de 1,8 jeunes par poule) les plans de chasse ne sont réalisés qu'aux deux tiers. Ce taux correspond à la « capacité » des spécialistes au chien d'arrêt (moins de 8% des chasseurs de montagne), limitée le plus souvent par les règlements locaux des sociétés de chasse (PMA individuel) qui souhaitent éviter qu'un (ou quelques chasseurs) réalise(nt) la totalité du plan de chasse.

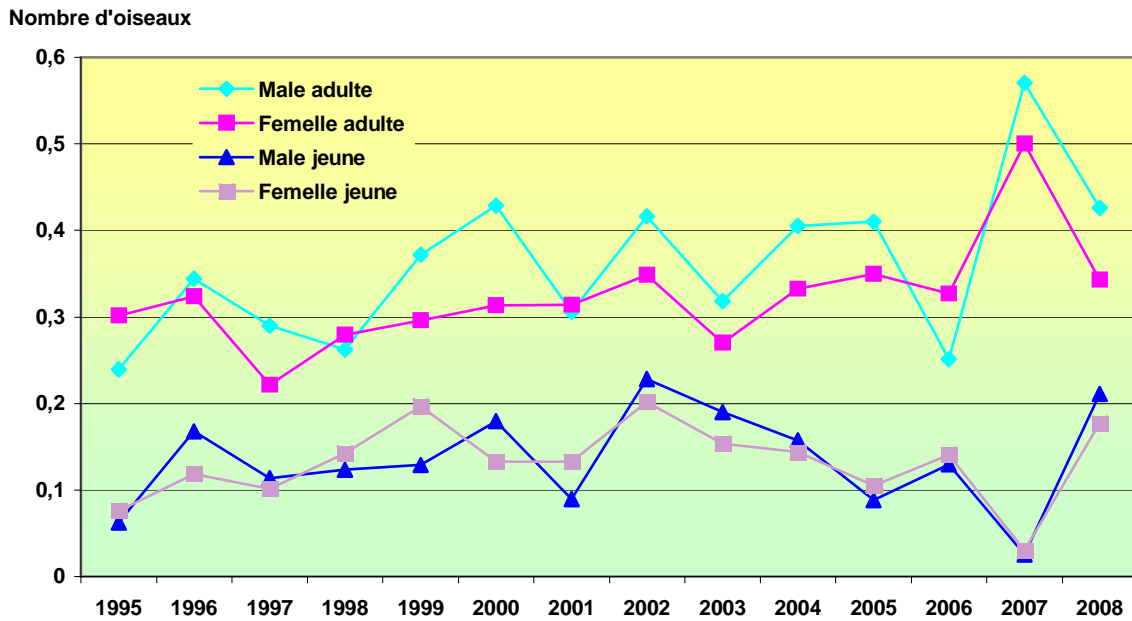
Figure 5 : Evolution du nombre de coqs prélevés à la chasse par région géographique depuis la mise en place du carnet de prélèvement individuel obligatoire



Sans même intégrer la production annuelle moyenne de jeunes coqs (plus faible dans les Alpes internes du Sud que dans les Alpes du Nord), le taux de prélèvement moyen sur la décennie 2000 par rapport aux effectifs moyens de coqs chanteurs estimés apparaît similaire dans les Alpes internes du Sud à celui des Alpes internes du Nord (environ 10%) et supérieur à celui des Préalpes du Nord (environ 6%).

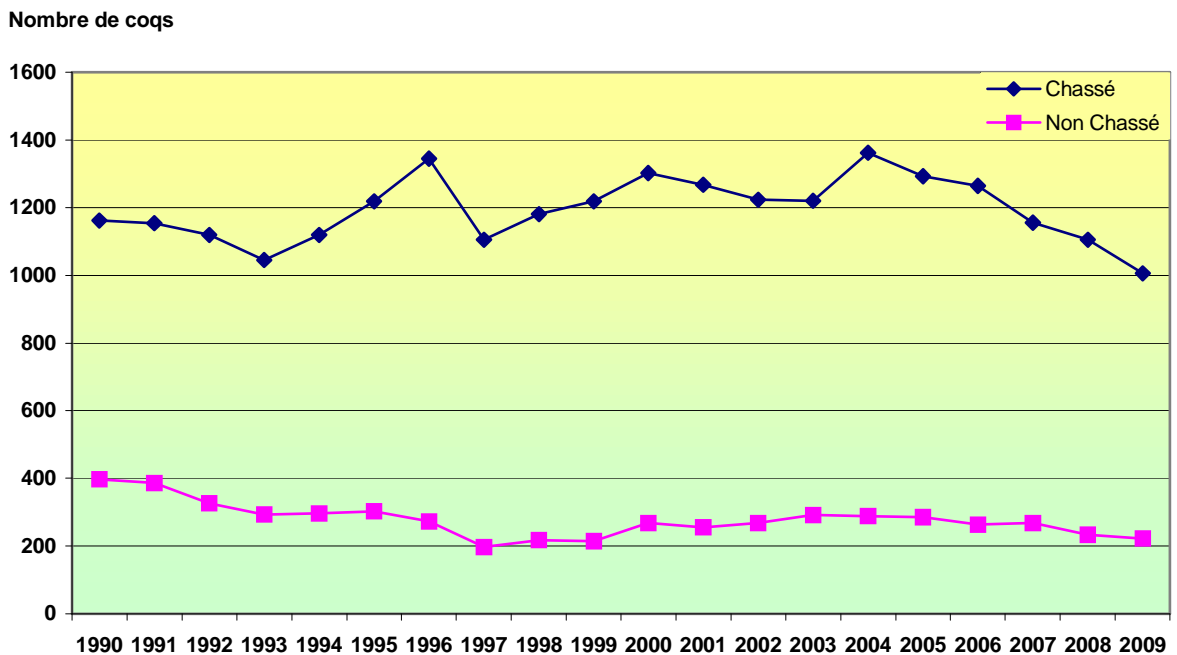
Des différences de « pression de chasse » ne peuvent donc expliquer la baisse des effectifs de coqs enregistrée dans le Nord et leur stabilité dans les Alpes internes du Sud. D'autant que dans ce cas, il faudrait pouvoir expliquer les tendances similaires des effectifs de poules ; dont la chasse n'est pas autorisée (fig. 6).

Figure 6 : Nombre moyen d'oiseaux levés par heure de chasse par un échantillon de chasseurs de tétras haut-savoyards (source : FDC 74)



La comparaison des tendances observées sur les 43 sites de référence chassés et sur les 10 sites de référence non-chassés (fig. 7) conforte ce constat : aucune différence sensible n'apparaît.

Figure 7 : Evolution des effectifs de coqs chanteurs sur les sites de référence chassés et non chassés



EN GUISE DE CONCLUSION

La disparition du tétras-lyre sur une grande partie des chaînons occidentaux de basse altitude des Préalpes du Sud apparaît quasi inéluctable à moyen terme et il paraît difficile de la contrecarrer. Ces massifs présentaient des espaces ouverts ou semi-ouverts favorables en raison principalement de la présence de troupeaux ovins ou de leur utilisation sur les parcours de transhumance. Cette dernière s'effectue aujourd'hui par camion directement de la basse vallée du Rhône aux alpages et ces espaces se referment inexorablement.

La baisse des effectifs, sensible ces dernières années dans les Alpes du Nord, est très préoccupante car ces massifs abritent les deux tiers de la population française.

Sans nier la nécessité d'une gestion cynégétique exemplaire pour cette espèce (plan de chasse généralisé...); il est clair que les « problèmes » sont ailleurs : **les habitats se réduisent et se morcellent sous l'effet des modifications et du développement des activités humaines.**

Parmi les facteurs les plus préoccupants dans les Alpes du Nord figurent :

- la fermeture des habitats de reproduction sur les alpages marginaux en voie d'abandon ou, au contraire, l'intensification des pratiques sur les alpages les plus « intéressants » (accessibles en véhicule, AOC...);
- le développement et la jonction des domaines skiabiles, plus de 30% de l'aire de présence du tétras-lyre sont concernés aujourd'hui dans les Alpes du Nord (moins de 8% dans les Alpes internes du Sud).

Outre la destruction directe d'habitats, ce développement des stations s'accompagne de nombreux effets dommageables pour les oiseaux : « nivellement » parfait des pistes de ski pour les adapter à la neige de culture (plus d'utilisation possible par les tétras), augmentation du ski hors piste, déclenchement d'avalanches sur des espaces à « sécuriser » sans cesse plus vastes, création de nouvelles infrastructures pour les nouvelles pratiques (raquettes, VTT...)....

Les données objectives disponibles montrent que la situation du tétras-lyre dans les Alpes françaises n'est encore pas désespérée mais qu'il est sans doute grand temps d'intervenir, notamment dans les Alpes du Nord. Après l'avoir déjà souligné dans les ORGFH, la DREAL, en collaboration avec la Région Rhône-Alpes, ont lancée en 2009 la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions régional dont l'animation a été confiée à l'Observatoire des Galliformes de Montagne. Son extension en région Provence-Alpes- Côte d'Azur est envisagée dès que possible.

Ce plan dont les grandes lignes, figurent dans les tableaux en annexe, vise à renforcer, à compléter et à coordonner les mesures de conservation mises en œuvre depuis le début des années 1990 dans les Alpes françaises. La plupart de ces mesures ont été initiées par les chasseurs (réouverture des habitats de reproduction, adaptation des calendriers pastoraux, visualisation des câbles aériens dangereux...). Motivés, bien structurés, présents dans toutes les communes, le plus souvent représentés dans les Conseils municipaux, les services des remontées mécaniques, proches des exploitants pastoraux..., leur appui de terrain se révèle indispensable pour porter et/ou faciliter la mise en œuvre locale du plan d'actions ; notamment en dehors des espaces protégés.

Au delà des "sensibilités" et dès lors que la chasse est soumise à l'application d'un plan de prélèvement réglementaire adapté (pas d'incidence démographique), sa fermeture et, par là même, la fin du soutien des chasseurs, apparaît donc, dans les faits, comme une mesure plus contre-productive que bénéfique pour la conservation du tétras-lyre.

Sur les réserves naturelles nationales où elle demeure autorisée, la DREAL Rhône-Alpes, suivant en cela l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, n'a pas souhaité généraliser son interdiction et a opté pour un examen au cas par cas (cf. compte-rendu du CSRPN du 07 mai 2010 en annexe).